

## HOMÉLIE 13

«Si le sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avait pu rendre les hommes justes et parfaits, aurait-il été besoin qu'il se levât un autre prêtre qui fût appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non pas selon l'ordre d'Aaron ? Or, le sacerdoce étant changé, il faut nécessairement que la loi soit aussi changée. En effet, celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'autel; puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.»

1. «Si le sacerdoce de Lévi, dit Paul, avait pu rendre les hommes parfaits.» Après avoir parlé de Melchisédech et montré combien il était supérieur à Abraham, l'Apôtre comparant l'Ancien et le Nouveau Testament, nous fait voir l'imperfection de l'un, la perfection de l'autre. Mais, avant d'entrer dans le sujet, il argumente en s'appuyant du sacerdoce et de la Bible; car les incrédules étaient plus disposés à se rallier aux opinions fondées sur ce qui avait été d'abord cru et accepté. Il prouve la grande supériorité de Melchisédech sur Lévi et Abraham dans l'ordre du sacerdoce. Il raisonne encore différemment en mettant en regard le sacerdoce présent avec le sacerdoce juif. Et remarquez avec quelle prudence. C'est par cela même que Melchisédech, qui n'était pas selon l'ordre d'Aaron, paraissait devoir être exclu du sacerdoce, c'est par cela même, dis-je, qu'il est établi et que les autres prêtres sont mis de côté. Pour y arriver, il agit comme en se persuadant lui-même au sujet d'un doute ainsi exprimé : Et moi aussi, dit-il, je me demande pourquoi il n'a pas été rétabli selon l'ordre d'Aaron. Or, voici sa réponse : «Si le sacerdoce de Lévi avait pu rendre les hommes parfaits, aurait-il été besoin ...?» Ces dernières paroles ont une grande portée. En effet, si le Christ fait homme eût paru selon l'ordre de Melchisédech, avant la loi et ce qui regarde Aaron, on pourrait dire avec raison que ce qui a suivi étant plus parfait, avait dû remplacer ce qui précédait. Mais, puisque le Christ est venu après et revêtu une autre forme de sacerdoce, il est évident qu'il procède de la sorte, parce que ce qui existait était imparfait. Supposons, dit-il, que tout eût été accompli, que rien n'eût laissé à désirer dans le sacerdoce, quel besoin de dire : «Selon l'ordre de Melchisédech,» au lieu de dire, selon l'ordre d'Aaron ? Pourquoi revêtir un autre sacerdoce à la place de celui d'Aaron ? «Si le sacerdoce de Lévi avait pu rendre les hommes parfaits.» Cela signifie : Si la morale et le dogme avaient été pleinement satisfaits par ce sacerdoce.

Observez comme il procède logiquement. Après avoir dit, selon l'ordre de Melchisédech, et montré que le sacerdoce est meilleur selon cet ordre, ce qui est réel, il le prouve aussi par la succession du temps, parce qu'il arriva après celui d'Aaron; et qu'à ce titre encore il lui fut supérieur. Que veut dire : «Sous lequel le peuple a reçu la loi ?» que signifient ces mots : «Sous lequel ?» Ils signifient qu'il se règle sur lui, que c'est par lui qu'il fait tout. On ne peut prétendre que ce privilège ait été accordé à d'autres. «Sous lequel le peuple a reçu la loi;» c'est-à-dire, s'en est servi. On ne peut non plus prétendre que la loi fût parfaite; mais comment contester qu'elle n'ait pas été préposée à la conduite du peuple ? «Sous lequel il a reçu la loi.» Ce qui signifie qu'il a usé de ce sacerdoce. Si donc il eût été parfait, qu'aurait-il été besoin d'en changer ? Le sacerdoce une fois remplacé, il devient nécessaire que la loi soit aussi transformée. C'est à l'adresse de ceux qui disent : A quoi bon un nouveau Testament ? L'Apôtre aurait pu rendre témoignage par les prophètes, en disant : «C'est le Testament que j'ai établi pour vos pères.» (Ac 3,25) Cependant il discute en s'appuyant sur le sacerdoce même. Et voyez comme il s'y est préparé dès le commencement par ces paroles : «Selon l'ordre de Melchisédech;» écartant ainsi le sacerdoce d'Aaron. Si celui-ci eût été préférable, il n'aurait pas dit : «Selon l'ordre de Melchisédech.» Si donc un autre sacerdoce a été introduit, il a fallu aussi un autre Testament; car il ne peut y avoir de prêtre sans Testament, sans lois et sans préceptes; pas plus qu'on ne peut se servir du premier Testament, dont on n'a pas conservé le sacerdoce.

Ensuite, comme on pouvait lui demander comment il se trouvait un prêtre qui ne fût pas lévite, après l'avoir établi par ce qui précède, il ne juge pas à propos de l'expliquer; il conclut comme en courant : J'ai, dit-il, parlé du changement du sacerdoce; il convient donc que le Testament soit aussi changé. Or, il a été changé non seulement dans le mode et dans les préceptes, mais même dans la tribu; car cela était nécessaire. – Comment ? – «A cause du changement de sacerdoce.» Cela signifie : Le sacerdoce est passé d'une tribu dans une autre, de la tribu sacerdotale à la tribu royale, pour que celle-ci fût à la fois sacerdotale et royale. Voyez le mystère : elle était d'abord royale, et puis elle devient sacerdotale. C'est ce qui a lieu

dans le Christ : il fut toujours roi et il devient pontife en prenant notre chair, en s'immolant pour nous. Voyez-vous le changement ? Paul présente ici les objections dans l'ordre naturel : «En effet, dit-il, celui dont ces choses ont été prédites est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'autel; puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moïse n'a jamais attribué le sacerdoce.» C'est comme s'il disait : Je déclare et je sais que cette tribu n'a rien eu du sacerdoce, que personne ne l'a jamais exercé, selon que rétablit évidemment cette parole : «Nul n'a jamais servi à l'autel;» tant est complet le changement. Mais de ce changement de tribu découlait la nécessité du changement de la loi et de l'ancien Testament. Voyez-vous comme il montre par cette transformation de tribu une autre transformation ? Quant à la différence de la tribu, il ne se contente pas de nous indiquer combien elle est sensible, il nous fait voir aussi en quoi diffèrent la personne, la loi, le mode et la figure elle-même. «Qui n'est point établi par la loi d'une ordonnance et d'une succession charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle.»

2. «Il a été établi a prêtre, mais non «par la loi d'une ordonnance et d'une succession charnelle.» Cette loi n'était pas juste dans beaucoup de cas; et c'est avec raison que Paul l'a appelée charnelle, puisque tout ce qu'elle réglait était charnel. Dire de retrancher la chair, de l'oindre, de la laver, de la purifier, de la tondre, de la lier, de la nourrir, de lui donner du repos, ne sont-ce pas autant de choses charnelles ? Voulez-vous également savoir quelles récompenses elle promettait, écoutez : elle parle d'une longue vie pour le corps, de lait et de miel, de paix et de joie, toujours pour le corps; Aaron fut investi du sacerdoce par cette loi, mais non Melchisédech. «Et ceci paraît encore plus clairement en ce qu'il se lève un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech.» Qu'est-ce qui apparaît clairement ? La grande différence qui existe entre les deux sacerdoce, et combien l'emporte le prêtre qui n'a pas été établi par la loi d'une ordonnance charnelle. Et quel est-il ? Melchisédech ? Non, c'est le Christ. «Mais par la puissance de sa vie immortelle,» ainsi que l'Écriture le déclare par ces mots : «Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.» Ce n'est pas pour un temps, ni pour une fin, c'est «par la puissance de sa vie immortelle.» Il l'a dit pour montrer que le nouveau prêtre avait été établi par sa propre puissance et celle de son Père, par la puissance de sa vie Immortelle. – Mais ceci ne concorde pas avec ce qui Il été dit : «Qui n'est point établi par la loi d'une ordonnance charnelle.» Il convenait mieux de dire : Par la puissance d'une ordonnance spirituelle. – Par le charnel, il entend le temporel. C'est ainsi qu'il parle ailleurs de la justification de la chair par la vertu de la vie, justification qui nous est imposée jusqu'à ce que nous nous soyons réformés; ce qui signifie qu'il vit par sa propre vertu.

En parlant du changement de la loi, il en indique les moyens et en recherche la cause. Par là il satisfait tous les esprits en les leur communiquant; il augmente notre foi en nous initiant à cette cause et aux raisonnements qui l'établissent. «Car la première ordonnance touchant le sacerdoce est abolie comme impuissante et inutile.» Voici des hérétiques qui s'écrient que Paul condamne la loi comme mauvaise. Faites bien attention : il ne dit pas qu'elle est mauvaise ni vicieuse, mais «impuissante et superflue.» Ailleurs aussi il accuse cette impuissance en disant : «La faiblesse y résultait de la chair.» Ce n'est donc pas elle qui est impuissante, c'est nous. «Parce que la loi ne conduit rien à une parfaite justice ?» Qu'est-ce à dire : «Ne conduit rien à une parfaite justice ?» – Cela veut dire qu'elle ne rend personne parfait, quand on n'obéit pas; du reste, on aurait beau l'accomplir, qu'elle ne donnerait pas cette perfection et ne mettrait pas en possession de la vertu. Cependant il ne le dit pas et se contente d'en signaler sa faiblesse. Avec raison, il était écrit dans la loi : Faites ceci; ne faites pas cela. On s'en tenait à la lettre; mais la lettre ne donnait aucune force et n'inspirait aucune vertu. Telle n'est pas l'espérance. – Qu'est-ce que la réprobation ? – C'est l'expulsion et le rejet. – Mais quel changement a-t-il entendu introduire en disant : «De la première ordonnance ?» – Il a qualifié ainsi la loi qui a été rejetée à cause de son impuissance; il l'appelle première, parce qu'elle a fait son temps et a été abolie comme impuissante et inutile. L'abolition, c'est donc l'abrogation de ce qui était auparavant en vigueur. Il en résulte déjà qu'elle fut d'abord en honneur, puis rejetée, parce qu'elle n'avait rien complété. – La loi ne fut donc utile en rien ? – Elle fut, au contraire, utile, et bien utile; mais elle ne servit point à rendre parfait. «Parce que la loi ne conduit personne à une parfaite justice.» Tout, en effet, n'était que figure, ombre, circoncision, sacrifice, sabbat; et ces choses ne pouvaient pénétrer jusqu'à l'âme. C'est pourquoi elles passent et font place à d'autres. Mais une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée. Autant qu'il est constant que ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment ...»

Voyez-vous que le serment a été nécessaire ici ? C'est pourquoi Paul s'est tant attaché plus haut à établir que Dieu avait juré, et qu'il avait juré pour que la conviction fût plus entière

et mieux assurée. «Mais une meilleure espérance a été substituée.» Qu'est-ce à dire ? La loi avait aussi son espérance, seulement elle était différente. On pouvait espérer, en étant fidèle à Dieu, de posséder la terre et d'éviter les malheurs. Pour nous, si nous faisons sa volonté, ce n'est pas à la terre que nous aspirons; c'est au ciel; que dis-je ? c'est à ce qui est bien préférable : nous espérons être auprès de Dieu, dans la demeure de notre Père, pour le servir avec les anges. Et voyez comme Paul procède graduellement. Il dit plus haut : «Nous pénétrons jusqu'au sanctuaire qui est au dedans du voile.» Ici : «Par laquelle nous nous approchons de Dieu; et autant qu'il est constant que ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment.» Que signifient ces mots : «Et autant qu'il est constant que ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment ?» Ils signifient qu'il ne l'a pas été sans engagement. C'est une autre différence. Ces choses, dit-il, n'ont pas été promises simplement. Car, au lieu que les autres prêtres ont été établis sans serment, celui-ci l'a été avec serment, Dieu lui ayant dit «Le Seigneur a juré, et son serment demeura immuable, que vous serez le prêtre éternel, selon l'ordre rie Melchisédech. Autant est-il vrai que l'alliance dont Jésus est le médiateur et le garant est plus parfaite que la première. Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs prêtres; parce que la mort les empêchait de l'être toujours. Mais, comme celui-ci demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel.» Il établit les deux différences, à savoir que le nouveau sacerdoce ne finit pas, comme le premier, et qu'il est affirmé par serment. Et il le fait au moyen de Jésus Christ qui est chargé d'exercer ce sacerdoce : «Par la puissance de sa vie immortelle.» Il le fait aussi au moyen du serment qu'il a juré et en s'appuyant sur la chose elle-même; car l'ancien sacerdoce, dit-il, a été mis de côté, parce qu'il était impuissant; tandis que le nouveau demeure, parce qu'il a la vertu nécessaire. Il se fonde enfin sur le prêtre, en montrant qu'il est seul; et il ne serait pas seul, s'il n'était immortel. «De même qu'il y avait plusieurs prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être toujours; de même il n'y en a qu'un maintenant, parce qu'il est unique et éternel.» Autant il est vrai que l'alliance dont Jésus est le garant est plus parfaite; parce qu'il a juré que ce prêtre serait éternel; ce qu'il n'aurait pas fait s'il ne devait pas en être ainsi. «C'est pourquoi il peut sauver toujours ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant, afin d'intercéder pour nous.»

3. Comprenez-vous qu'il parle ainsi selon la chair ? Lorsqu'il nous présente le Christ comme prêtre, il doit nécessairement ajouter qu'il intercède. En s'exprimant ainsi, Paul fait donc entendre que c'est en sa qualité de prêtre qu'il intercède pour nous. Car celui qui ressuscite les morts quand il lui plaît, et donne la vie comme le Père, comment intercèderait-il, lorsqu'il est question de sauver ? Comment intercèderait-il celui qui a tout pouvoir de juger, qui envoie ses anges pour jeter les uns dans la fournaise et sauver les autres ? «C'est pourquoi il peut sauver,» parce qu'il ne meurt pas. Et vivant toujours, il n'a pas de successeur. Mais s'il n'a pas de successeur, il nous protège tous. Car les pontifes de ce temps-là, si admirables fussent-ils, comme Samuel et ceux qui lui ressemblaient, ne l'étaient que durant leur vie. Il n'en est pas ainsi pour celui-ci; il sauve toujours. Qu'est-ce toujours ? Il donne à entendre quelque grand mystère. Ce n'est pas seulement ici-bas, mais là-haut qu'il sauve ceux qui s'approchent de Dieu par son intermédiaire. Comment sauve-t-il ? «Etant toujours vivant, afin d'intercéder pour nous.» Voyez comme ce qu'il dit est fait pour humilier notre nature. Il ne prétend pas qu'il lui ait suffi d'intercéder une fois pour obtenir; c'est toujours et aussi souvent qu'il est nécessaire. C'est ce qu'il exprime par «Toujours.» Toujours, c'est-à-dire, non seulement dans le temps, mais aussi dans l'éternité. – Il a donc toujours besoin de prier ? Comment cela serait-il raisonnable ? Il suffit souvent à des justes qui ne sont que des hommes de ne demander qu'une seule fois pour obtenir; et lui devrait supplier toujours ? – Ne voyez-vous pas que c'est une condescendance de sa part qu'il consente à parler notre langage ? Ce qui revient à dire : Ne craignez pas, ne prétendez pas qu'il nous aime sans doute et qu'il a crédit auprès de son Père, mais qu'il ne peut vivre toujours; il vit toujours. «Car il était bien raisonnable que nous eussions un pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs.»

Voyez-vous que tout ce passage se rapporte à son humanité ? Quand je dis son humanité, j'entends celle qui possède la divinité; je ne les sépare pas, je laisse simplement voir ce qui convient. Avez-vous remarqué ce qui distingue le nouveau pontife ? Paul résume ce qu'il exprimait plus haut par ces paroles : «Il a été tenté en toute chose à cause de sa ressemblance avec nous, si nous en exceptons le péché.» «Il était bien raisonnable que nous eussions un pontife comme celui-ci, saint, innocent.» Qu'entendre par «innocent ?» Ni méchant, ni dissimulé, comme le dit le prophète : «Le mensonge n'a jamais été dans sa bouche.» (Is 53,9) Qui, après avoir ainsi parlé de Dieu, ne rougirait pas de dire qu'il n'est ni rusé, ni trompeur ? S'il est convenable d'appeler celui qui est selon la chair «saint, sans tache,» on ne peut traiter Dieu ainsi; sa nature est incorruptible. «Séparé des pécheurs.» Cela

prouve-t-il seulement la différence, ou bien se rapporte-t-il aussi au sacrifice ? – Sans doute. – Et comment ? – «Qui ne fût point obligé, comme les autres pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple, ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même.» Il prélude ainsi à l'excellence du sacrifice spirituel. Paul a exposé la différence au sujet du prêtre et du Testament, mais non entièrement, bien qu'il annonce le prélude du sacrifice. Ne croyez donc pas que parce qu'il est prêtre il s'acquitte toujours du sacerdoce; il s'est contenté de remplir une fois cette fonction, et il s'est assis. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il se tienne debout dans le ciel et qu'il soit ministre, c'est l'affaire de ceux qui servent. De même qu'il fut serviteur, il fut aussi prêtre et ministre; mais il ne demeura ni serviteur, ni ministre; il n'appartient pas au ministre de siéger, il doit être debout. La grandeur du sacrifice est donc indiquée par cela même qu'il n'a été offert qu'une seule fois, et que cette oblation lui a suffi pour faire ce que tous les autres n'avaient pu.

Mais il n'en parle pas encore, il se contente de dire : «Ce qu'il a fait une fois.» – Quoi donc ? – «Il est nécessaire, dit Paul, que ce pontife ait aussi quelque chose à offrir;» non pour lui-même; comment aurait-il eu à offrir pour lui-même, étant impeccable ? mais pour le peuple. – Comment dites-vous qu'il n'a pas besoin d'offrir pour lui-même, et que tel soit son pouvoir ? – Oui, sans doute. Ne pensez pas que ces mots : «Il a offert une fois,» s'appliquent à lui-même. Ecoutez : «Car la loi établit pour pontife des hommes faibles.» C'est pourquoi ils sont tenus d'offrir tous les jours pour eux. Celui-ci étant tout-puissant et sans tache, a-t-il besoin de sacrifice ? Ce n'est donc pas pour lui, mais pour le peuple qu'il s'offre, et cela une seule fois. «La parole de Dieu, confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi, établit pour pontife le Fils, qui est saint et parfait pour jamais.» Qu'est-ce, «parfait ?» L'Apôtre n'oppose pas entre eux les termes propres; car, après avoir dit : «Des hommes faibles,» il ne dit pas le Fils puissant, mais «parfait,» c'est-à-dire tout-puissant. Comme si l'on disait : Il ne s'est pas servi du nom de «Fils,» pour l'opposer à celui d'esclave et l'en distinguer; il parle seulement de la faiblesse, du péché et de la mort. Qu'entend-il par ces mots: «Pour jamais ?» Il entend qu'il est sans péché maintenant et toujours. Donc, s'il est parfait, s'il ne pêche jamais, s'il est éternel, pourquoi offrirait-il pour nous de nombreux sacrifices ? Et cependant il n'insiste pas sur ce point, mais sur celui par lequel il affirme qu'il ne s'immole pas pour lui-même. Puisque nous avons donc un tel pontife, imitons-le, appliquons-nous à marcher sur ses traces. Il n'y a pas d'autre sacrifice; celui-là a suffi pour nous purifier; après cela, il ne reste que l'enfer et ses tourments. Puisqu'il retourne tout de fond en comble, en nous annonçant qu'il n'y a qu'un pontife, un seul sacrifice, que personne ne s'avise de croire qu'il y en a plusieurs, pour persévérer ainsi dans son péché.

4. Nous tous donc qui avons été dignes du sacrement et qui avons recueilli les fruits du sacrifice, qui avons participé au banquet de l'immortalité, sachons garder fidèlement notre dignité et notre honneur; il n'est pas de chute sans péril. Que tous ceux qui n'ont pas encore été jugés dignes, ne s'endorment pas dans leur confiance; quiconque pêche en se promettant de recevoir le baptême à son dernier souffle, ne l'obtient pas toujours. Croyez-moi, ce n'est pas pour vous effrayer que je parle, mais j'en ai connu plusieurs qui, dans l'espoir du baptême, ne se gardaient pas du péché, et qui au jour de la mort s'en sont allés sans l'avoir obtenu. Dieu nous a accordé le baptême pour effacer nos péchés, non pour les augmenter. Si donc quelqu'un s'en sert pour pécher plus impunément, cela ne sert qu'à l'affaiblir. Sans le sacrement, on vivrait avec plus de prudence comme ne devant pas compter sur la rémission. Voyez-vous que c'est nous qui sommes cause que l'on dit : «Faisons le mal pour qu'il en arrive du bien ?» (Rom 3,8) C'est pourquoi je vous supplie de vous réveiller, ô vous qui n'êtes pas encore initiés aux saints mystères; que personne ne marche à la conquête de la vertu comme un mercenaire, ou comme un ingrat; comme s'il s'agissait d'une chose pénible et désagréable. Allons à elle le cœur léger et content. N'aurions-nous pas droit à une récompense, cela nous dispenserait-il d'être bons ? Soyons-le du moins, puisque nous en serons récompensés. Et comment ne serait-ce pas une honte et un déshonneur ? Si vous ne me donnez pas de récompense, dites-vous, je ne serai ni modeste, ni tempérant. Oserai-je traduire mon sentiment ? Hé bien ! vous ne serez jamais modeste, quand même vous le paraitriez, si vous le faites par intérêt; ce n'est pas estimer la vertu que de ne pas l'aimer. Mais Dieu, en considération de notre grande faiblesse, a voulu l'admettre avec la récompense. Et nous, nous ne la recherchons même pas ainsi.

Admettons, si vous voulez, qu'un homme meure, après avoir commis beaucoup de péchés, et qu'il ait reçu le baptême (supposition que je ne crois pas devoir se réaliser facilement), dans quel état, je vous le demande, s'en ira-t-il ? Il ne sera pas accusé sans doute pour ses péchés; mais quelle confiance aura-t-il ? Et ce sera justice. Aurait-il vécu cent ans, il

ne fait paraître d'autre bien que celui de n'avoir pas péché; que dis-je ? pas même cela; il ne doit son salut qu'à la grâce, et il voit les autres couronnés de gloire et d'honneur : s'il a échappé à l'enfer dites-moi, je vous en prie, pourra-t-il ne pas éprouver de la tristesse ? Pour me faire mieux comprendre par un exemple, voici deux guerriers : l'un se livre à la rapine et commet des injustices; l'autre, au contraire, se conduit vaillamment, fait des actions d'éclat, remporte des dépouilles opimes et verse à flots le sang ennemi. Puis, s'élevant avec le temps du grade que le premier avait aussi, il monte jusqu'au trône et se revêt de la pourpre; tandis que celui-là reste où il était, ne devant qu'à la clémence royale de ne pas subir le châtiment de ses méfaits, relégué aux derniers rangs et sous la dépendance du souverain. Supportera-t-il, je vous le demande, son chagrin de voir celui qui était son égal arrivé au comble des dignités, briller de si haut et commander au monde; lui demeurant bien au-dessous et ne pouvant estimer avoir échappé à la peine méritée que grâce à la clémence du roi ? En effet, bien que celui-ci l'ait absous et renvoyé, ne sera-t-il pas accablé de honte et d'ignominie, parce qu'il n'excitera pas, lui aussi, l'admiration des autres ? Lorsque nous nous trouvons en présence de pareils bienfaits, ce ne sont pas ceux qui les reçoivent, mais ceux qui les donnent, que nous admirons; et plus ils se seront montrés généreux, plus les donataires sont confondus en raison de leur indignité. De quel œil pourrions-nous voir ceux qui sont dans la cour céleste et qui nous montreraient les marques de leurs travaux et de leurs combats, si nous étions incapables à notre tour de produire d'autres titres de salut que ceux que nous tenons de la miséricorde et de la clémence de notre Dieu ? De même que si quelqu'un obtenant le pardon d'un homicide, d'un voleur ou d'un adultère, condamné à la peine de mort, le plaçait dans le vestibule de la cour; ce malheureux, échappé au supplice, ne pourrait jamais consentir à regarder personne en face; il en serait de même de nous.

5. Ne croyez pas que tout le monde jouisse des mêmes privilèges à la cour. Outre les préfets et tous ceux qui sont auprès du roi, il y en a qui occupent un rang très inférieur et qui remplissent aussi la fonction de gardes, malgré la distance qui les sépare des préfets; distance bien autrement grande dans la cour céleste. Ce n'est pas d'après moi que je parle; Paul établit cette différence dans des proportions bien plus importantes. Il y a, dit-il, autant de degrés parmi les habitants du ciel, qu'il y en a entre le soleil, la lune, les étoiles, et les moindres constellations. Or, il est évident pour tous que du soleil à la plus petite étoile il y a plus de distance qu'entre le préfet et le lecteur. Le soleil éclaire et réjouit l'univers entier, il éclipe la lune et les étoiles. Souvent il ne paraît pas, et le monde se trouve dans les ténèbres; car il y a beaucoup d'astres que nous ne voyons pas. Quand donc les autres deviennent à nos yeux des soleils et que nous tenons la place d'infimes étoiles, qui ne se montrent même pas, quelle sera notre consolation ? Ne soyons pas, je vous en conjure, si lents et si lâches, mettons plus de zèle à demander à Dieu notre salut, appliquons-nous à en pratiquer et à en développer les avantages. Bien qu'on soit catéchumène, on connaît Jésus Christ, on n'est pas étranger à la foi, ni aux enseignements divins, on n'est pas éloigné de la connaissance des choses saintes, on est initié à la volonté du Seigneur. Pourquoi donc retarder et différer ? Rien n'est préférable à une bonne vie ici et là, parmi ceux qui sont baptisés et parmi les catéchumènes. Qu'est-ce qui nous est commandé d'intolérable ?

Prenez femme, vous dit l'Apôtre, et soyez chastes. Est-ce difficile, lorsque l'on en voit beaucoup conserver la pureté, sans être mariés, non seulement chez les chrétiens, mais même chez les Gentils ? «Et ce que le Gentil surmonte pour acquérir une vaine gloire, vous ne pouvez, vous chrétiens, le faire par la crainte de Dieu ? Faites l'aumône de votre bien.» (Tob 4,7) Est-ce donc là une chose trop difficile ? Mais ici encore les Gentils nous confondent, eux qui ont prodigué leur richesse pour une vaine gloire. «Que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche.» (Col 3,8) Qu'y a-t-il en cela de pénible ? Si ce n'était pas commandé, ne faudrait-il pas agir ainsi, pour ne pas mériter d'opprobre ? C'est le contraire qui est difficile et pénible, je veux dire, de prononcer des paroles déshonnêtes. La preuve en est dans la honte dont on rougit si l'on s'est oublié jusqu'à ce point; et ce ne sera pas si l'on jouit de sa raison. Comment, en effet, se fait-il que l'on s'abstienne en public de ce que l'on commet chez soi ? Est-ce à cause de ceux qui sont présents ? Pourquoi vous abstenir devant votre femme ? Est-ce pour ne pas l'outrager ? Mais ce que vous ne faites pas en considération de votre femme, vous ne rougissez pas de vous en rendre coupable envers Dieu ? Lui qui est présent partout et entend tout. «Ne vous laissez point aller aux excès du vin.» (Ep 5,18) Quoi de plus raisonnable ? N'est-ce pas un véritable supplice ? Paul ne dit pas : Contenez-vous, mais ne vous enivrez pas; c'est-à-dire, ne vous abandonnez pas au point d'abdiquer l'influence de l'âme. – Quoi donc ? ne faut-il pas prendre soin de son corps ? – Ce n'est pas ce que je prétends; je prétends qu'il faut surveiller ses passions. L'Apôtre nous le recommande ainsi :

## HOMÉLIES SUR L'ÉPITRE AUX HÉBREUX

«Ne cherchez pas à contenter votre sensualité en satisfaisant à ses désirs.» (Rom 13,14) Ne dérobez pas ce qui ne vous appartient pas, ne soyez pas avare. Ne vous parjurez pas. En coûte-t-il tant ? «N'usez point de violence ni de fraude envers personne.» (Lc 3,14) Qu'y a-t-il en cela de si pénible ? C'est le contraire qui l'est. Si vous accusez votre prochain, vous vous exposez au péril et à la défiance, dans le cas où il viendrait à vous entendre, quelle que soit sa position. Si elle est élevée, vous vous trouvez menacé par le seul fait; si elle est modeste, attendez-vous à être payé de retour, que dis-je ? avec usure. Il n'y a rien de difficile ni de pénible dans le précepte, pourvu que nous le veuillons; sinon les choses les plus aisées nous paraîtront trop lourdes. Quoi de plus simple que de manger ? Mais, à cause de leur mollesse excessive, beaucoup le supportent avec peine, et je les entends se plaindre. Tout cela dépend de vous et de votre volonté, qui peut tout avec le secours de la grâce divine. Désirons donc le bien, pour mériter le bonheur éternel par la grâce et l'amour de notre Seigneur Jésus Christ, auquel, avec le Père et le saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles, gloire, puissance, honneur. Amen.